

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY

SEANCE DU QUINZE JUIN

DEUX MILLE VINGT ET UN

PROCÈS-VERBAL

---o0o---

L'an deux mille vingt et un, le quinze juin, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du neuf juin s'est réuni en session ordinaire à la salle Les Quatre Rondes à Aizenay sous la présidence de Monsieur Franck ROY.

Étaient présents les conseillers municipaux: Serge ADELÉE, Corinne ARNAUD, Claudie BARANGER, Sandrine BELLEC, Sylvain CHALLET, Philippe CLAUTOUR, Jean-Marc COUTON, Noël DANIEAU, Stéphane DESPRES, Isabelle FISSON, Cédric GRELLIER, Sabrina GRONDIN, Isabelle GUÉRINEAU, Christophe GUILLET, Céline GUILLONNEAU, Wilfried LUCAS, Françoise MORNET, Isabelle PIFFETEAU-GASTON, Marjorie PONZO, Delphine ROBIN, Jacqueline ROCHER, Franck ROY, Marcelle TRAINEAU, Roland URBANEK, Adeline VINET.

Membres élus : 29
Présents : 25
Pouvoirs : 2
Excusés : 2

Secrétaire de séance : Stéphane DESPRES

Pouvoirs : Cédric GRELET donne pouvoir à Wilfried LUCAS
Jean-Pierre GUILLET donne pouvoir à Philippe CLAUTOUR

Excusés : Yvan HAMARD
Bernard BEYER

I - VIE DE LA COMMUNE : RAPPORTS DES COMMISSIONS

1 - COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

AGENDA

- **Vendredi 25 juin de 10h à 11h et le vendredi 2 juillet de 18h30 à 19h30** : la commission visitera l'épicerie sociale et le logement d'urgence.
- **Samedi 17 juillet à 17h30** : visite du CCAS.

2 - COMMISSION AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Informations derniers travaux urbains enregistrés sur la ville (Réglementation temporaire de circulation) :

- La Planche Barbe : Alternat manuel du 25 mai au 18 juin - Desserte eau potable ;
- L'Anjormière : Alternat manuel du 25 mai au 18 juin - Desserte eau potable ;
- Rue Maréchal Leclerc : Alternat feux du 31 mai au 30 juin ;
- Route de Nantes : Alternat feux du 1^{er} juin au 30 septembre - Aménagement voirie lycée ;

- Rue du Stade : Alternat manuel du 7 juin au 9 juillet - Adduction télécom (durée réelle 3 jours) ;
- Rue Georges Bonneau : Alternat manuel du 7 juin au 9 juillet - Réparation télécom (durée réelle 3 jours) ;
- 21bis rue des Champs : Alternat manuel du 7 juin au 9 juillet - Réparation réseau télécom (durée réelle 3 jours) ;
- 15 rue des Artisans : Alternat manuel du 7 juin au 9 juillet 2021 - Réparation réseau télécom (durée réelle 3 jours) ;
- Route des Sables : Alternat feux du 7 juin au 2 juillet - Pose de poste de refoulement ;
- Rue Jacqueline Auriol : Alternat Manuel du 12 juin au 13 juillet - Travaux GRDF ;
- 12 Avenue des Clouzis : Alternat manuel du 14 juin au 9 juillet 2021 - Extension gaz ;
- 8 rue des Acacias : Alternat manuel du 7 juin au 9 juillet - Réparation télécom ;
- Route de St Gilles : Alternat feux du 14 juin au 9 juillet - Extension gaz ;
- Route de Nantes les Trois Moulins : Alternat feux ou alternat manuel du 14 juin au 13 juillet - Adduction télécom ;
- Route de la Roche, Rue Charbonnière, Impasse Charles Baudelaire, Rue des Acacias, Rue des Clouzis, Rue des Charmilles, Impasse des Lauriers, Rue de la Parnière, Rue des Ecureuils, Impasse de l'Hermine, Impasse des Sansonnets, Rue Saint Michel, Rue du Muguet, Rue de la Clairière : Alternat Manuel entre le 14 juin et le 23 juillet - Curage des réseaux Eaux Usées ;
- Rue Jacqueline Auriol : Alternat manuel du 21 juin au 20 juillet - Adduction Télécom ;
- 19 rue du Pont de 4 mètres : Alternat manuel du 23 juin au 23 juillet - Branchement neuf EP (durée réelle 1 jour).

☐ AGENDA

- **Lundi 19 juillet 2021 à 19h00** : commission Aménagement et Urbanisme.

3 - COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES

☐ Manifestations - Eté 2021

- Fête de la musique

Elle se déroulera sur le parc des Sittelles de 18h à 22h. Concerts assis avec une jauge de 990 personnes. Programme encore en cours d'élaboration avec trois temps forts :

- ✓ 18h spectacle pour enfants ;
- ✓ 19h30 concert Pop rock « Black Friday » ;
- ✓ 21h spectacle « Tricot Combo ».

Monsieur le Maire explique que la municipalité a décidé de maintenir cette fête de la musique car tout le monde a besoin de faire la fête et de se retrouver. La fixation d'une jauge permettra de respecter les contraintes sanitaires.

- Les jeudis du jazz

Concert chaque jeudi de juillet à la salle Les Quatre Rondes.

- Autres manifestations

Rendez-vous aux diverses animations d'été, que vous pourrez trouver dans le livret des manifestations.

- Animations en cours

→ ART'gésinate : l'exposition d'artistes d'Aizenay est visible à la Médiathèque jusqu'au 17 juillet.

→ Projet boîte à livre dans le quartier du Puyfraud.

Le projet est toujours en cours. Les habitants se mobilisent pour la récupération de matériaux. Un projet avec plan commence à voir le jour.

Commission culturelle				
Calendrier des réunions des groupes de travail				
Juin-Juillet 2021				
Groupe de travail	Responsable	Date et heure	Lieu	Objet de la réunion
Projets boîte à livres	Sabrina GRONDIN	Vendredi 18 juin à 18h30		Rencontre de M. MOLLE, soutien possible au projet Puyfraud
Fête de la musique lundi 21 juin 18h à 23h 14h : installation des chaises 18h : début des concerts				
Samedi 26 juin et dimanche 27 juin Journées du petit patrimoine de pays et des moulins Thème de l'arbre Samedi : ciné débat Dimanche matin : activité autour de l'arbre				
Projet salon d'automne	Jacqueline ROCHER	Lundi 28 juin 17h30	Mairie Salle du Conseil	Projet avec les écoles
ART'gésinate	Jacqueline ROCHER	Mardi 29 juin 18h	Médiathèque	Jury exposition
Jumelage	Françoise MORNET	Mercredi 30 juin 20h30	Salle Hillairiteau	Assemblée Générale
Commission culturelle	Françoise MORNET	Jeudi 1 ^{er} juillet 18h30	Salle des Quatre-rondes	Point sur les manifestations à venir
Commission culturelle	Françoise MORNET	Jeudi 1 ^{er} juillet 20h	Salle des Quatre-rondes	Projet journée Convivialité avec les associations
Projet théâtre	Jean-Marc COUTON	Vendredi 2 juillet 14h30	Collège Sainte-Marie	Rencontre pour projet éventuel théâtre
Patrimoine	Roland URBANEK	Vendredi 9 juillet 14h	Mairie	Restitution éléments petite Chapelle

4 - COMMISSION ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Enquête Vélo sur le territoire Vie et Boulogne

La Communauté de Communes Vie et Boulogne réalise une enquête en ligne pour comprendre les pratiques actuelles liées au vélo sur le territoire : habitudes de déplacements, besoins des usagers, freins à la pratique du vélo (les résultats seront anonymes, le temps de réponse au questionnaire sera de 10 minutes maximum).

Cette enquête permettra à la fois de sensibiliser les administrés et d'adapter au plus près possible les futures actions portées par la CCVB.

L'enquête Vélo est toujours disponible jusqu'au 21 juin ici : <https://www.vie-et-boulogne.fr/enquete-velo-votre-avis-nous-interesse/>

Étude sur le développement de l'éolien sur le territoire Vie et Boulogne

La communauté de communes lance une étude pour l'élaboration d'un document cadre pour le développement éolien sur son territoire, qui se déroulera de juin 2021 à l'automne 2022. En effet, face aux nombreuses sollicitations de développeurs, la communauté de communes souhaite planifier et se doter d'un cadre pour un développement raisonné et responsable de l'éolien : choix entre le rééquipement des parcs existants et/ou la création de nouveaux parcs, choix des zones et des conditions d'implantation des éventuelles nouvelles éoliennes...

Une première réunion publique d'information sur le lancement de cette étude, sous forme de webinaire (réunion en ligne) est organisée : le lundi 28 juin à 18h30.

Vous pourrez retrouver le lien du webinaire et plus de détail sur cette étude à cette page : <https://www.vie-et-boulogne.fr/lancement-de-letude-sur-le-developpement-eolien/>

5 - COMMISSION SPORT

Le 1^{er} juin, la commission sport a transmis le dossier de candidature "label ville sportive des Pays de la Loire 2021" au Comité Régional Olympique et Sportif et tient à remercier l'ensemble des associations sportives ainsi que les services de la ville qui ont participé à la réalisation de ce dossier. Un jury composé de 4 personnes membres du CDOS et du CROS se déplacera à Aizenay le mardi 9 novembre 2021 pour visiter nos équipements et rencontrer les associations.

A l'issue de cette visite, un nombre de flammes olympiques pouvant aller de 1 à 5 et déterminé par certains critères, pourra être attribué à notre ville.

Nous espérons sincèrement que notre ville sera reconnue par le Comité Régional Olympique et Sportif comme une "ville sportive".

Le 9 juin, une nouvelle étape de déconfinement progressif aura permis la réouverture des équipements sportifs couverts et la relance de certaines activités sportives notamment pour les adultes.

La prochaine étape, le 30 juin, restes attendue pour la reprise des sports de contact et de combat.

Les membres de la commission sport ont participé aux assemblées générales des Z'amis du sentier et d'Aizenay Volley.

La municipalité a été remerciée pour son implication et son accompagnement dans la gestion de la crise sanitaire au plus proche des besoins des associations.

La commission sport se réunira le mercredi 16 juin et visitera nos équipements sportifs le 26 juin.

AGENDA

- **Samedi 19 juin** : Assemblée générale Aizenay Badminton.
- **Samedi 19 juin et dimanche 20 juin** : Stage gratuit de badminton féminin avec Véronique BRAUD.
- **Dimanche 20 juin** : course "La foulée Agésinate".
- **Samedi 26 juin** : Assemblée générale France Aizenay Football.
- **Samedi 26 juin** : Basket-santé. Atelier gratuit organisé par le Basket Club Aizenay.
- **Les 2, 3 et 4 juillet** : Véronique Braud participe aux championnats de France Parabadminton à Carquefou (44).
- **Samedi 3 juillet** : Assemblée générale Basket Club Aizenay.
- **Dimanche 11 juillet** : course de VTT.
- **Samedi 31 juillet** : championnat de Vendée de pétanque. Doublettes mixtes.
- **Samedi 4 septembre** : Journée Portes Ouvertes des associations.

6 - COMMISSION ENFANCE, JEUNESSE, CITOYENNETÉ ET INTERGÉNÉRATION

Le Conseil Municipal des Enfants (CME)

Nous avons recommencé à réunir les enfants du CME par commission, afin de continuer à travailler sur les projets. On a fait des ateliers sur plusieurs samedis après-midi à l'Antenne Jeunesse.

- **Commission Cadre de vie**

Les jeunes élus de la commission cadre de vie se sont réunis le samedi 22 et le samedi 29 mai à l'Antenne Jeunesse pour préparer leur projet de cette année. C'est la première fois que les enfants ont pu se réunir pour bricoler ensemble. En effet depuis la séance d'ouverture Plénière, ils ne s'étaient pas revus en présentiel. Toute la réflexion du projet s'est réalisée en visioconférences ce qui a permis d'avancer. La majorité des enfants ont ramené leurs productions personnelles fabriquées à la maison. Pour rappel, le projet de la commission cadre de vie est de fabriquer deux ruches et sensibiliser les habitants sur la vie des abeilles.

- **Activités menées**

Par groupe de 3 à 4 les enfants ont tourné sur différents ateliers :

- ✓ Création de deux ruches. Les enfants ont participé activement au montage des ruches avec l'aide de Romain et accompagné de Yvon, membre du Conseil des sages. La fabrication des ruches est globalement finie cependant, il reste quelques éléments à fixer. Pour l'instant, elles resteront dans l'atelier de l'Antenne Jeunesse. Les enfants étaient ravis de se retrouver afin d'échanger ensemble, ils étaient motivés



et à l'aise pour percer, visser, tenir un tournevis et clouer.

- ✓ Création du plateau de jeu et des cartes questions.



- **Commission Culture et Intergénération**

Les jeunes élus de la commission se sont réunis le samedi 12 juin à l'Antenne Jeunesse pour préparer leur projet de cette année. Ils ont eu un temps d'échange avec nos aînés qui leur ont raconté comment était l'école d'autrefois. Les enfants avaient préparé des questions. Samedi 19 juin, ils vont rencontrer d'autres personnes et organiser leur exposition.

- **Commission Sport**

Les jeunes élus de la commission ont rencontré certaines Associations sportives de la commune où ils ont présenté leur projet « une journée olympique sport pour tous ». Nous avons 6 Associations qui ont répondu à leur courrier.

Ils se sont réunis samedi 12 juin à l'antenne jeunesse où ils ont fait des recherches sur internet :

- ✓ Confectionner des énigmes à résoudre pour trouver un mot sur les valeurs du sport.
- ✓ Valider une phrase ensemble que les familles devront trouver.
- ✓ Ecrire sur la fiche de présentation de l'atelier : son rôle.

Le samedi 19 juin, ils se réunissent de nouveau pour travailler sur la création d'une affiche.

- **TEMPS FORTS DE CHAQUE COMMISSION :**

- ✓ Dimanche 5 septembre : Une journée Olympiade multisports pour tous.
- ✓ Samedi 18 septembre : Une exposition sur l'école d'autrefois et d'aujourd'hui.
- ✓ Samedi 25 septembre : Création de ruches et une exposition sur la vie des abeilles.

Accueil des loisirs d'été et les Mini-Camps

Les réservations ont débuté le 27 mai sur le portail famille jusqu'au 14 juin 2021, à la fin de semaine du 11 juin, nous avons 138 enfants de + 6 ans et 116 enfants de - 6 ans inscrits pour les 2 mois. Le mois de juillet est plus fort en inscription que le mois d'août.

Pour ce qui est des mini-camps, les 4 mini-camps sont complets dont un, complet en 15 minutes.

- 1) « Par vents et marées » : séjour à CAMARET-SUR-MER (29), du 12 au 16 Juillet 2021. Pour les 8/12 ans. Char à voile, bord de mer. Camping. 24 places. Nous avons rajouté 12 Places supplémentaires dû à la demande importante.
- 2) « Les Petits Fermiers » : Camping à la ferme, LA FERRIERE (85), du 20 au 24 Juillet 2021. Pour les 6/8 ans. Potager, balade à poney. 24 places. Complet
- 3) « Alerte à Mimizan! » : séjour à la mer dans les Landes, MIMIZAN (40), du 02 au 06 août 2021. Pour les 10/14 ans. Activités : Surf, paddle et jeux de bord de mer. En pension complète au cercle nautique de Mimizan. 24 places. Complet
- 4) « Prends ton envol ! » : Camping « Sunelia », ARGELES GAZOST (65), du 23 au 27 Août. Pour les 14/17 ans. Camping, randonnée et saut en parapente. 14 places. Complet

Dispositif « Argent de Poche »

L'ouverture aux candidatures a eu lieu le 1^{er} juin. Au 12 juin nous avons reçu en Mairie 80 dossiers. Je rappelle que les inscriptions se font jusqu'au 20 juin.

AGENDA

- **Judi 17 juin à 18h30** : Comité Consultatif Enfance Jeunesse, Intergénération et Citoyenneté.
- **Vendredi 18 juin à 9h30** : Séance Plénière de Fermeture du Conseil des Sages.
- **Vendredi 9 juillet à 10h30** : Signature de la convention sur « les violences faites aux femmes ».

7 - COMMISSION RELATIONS ECONOMIQUES, ARTISANAT ET COMMERCE

Madame Sandrine BELLEC informe le conseil municipal que la prochaine commission économique aura lieu le 24 juin. Elle se dit ravie que les restaurants et cafés aient pu réouvrir. Cela fait du bien de profiter de nos commerces dans ce contexte.

Concernant le marché du dimanche matin : un nouvel exposant arrive c'est un propriétaire dans le vignoble nantais.

8 - DÉLÉGATION TOURISME ET VALORISATION DU PATRIMOINE

☐ Patrimoine

AGENDA

- **Le lundi 10 mai 2021 à 18h30** (Chapelle Saint-Joseph) : réunion du groupe patrimoine.

Changement de date des réunions suivantes :

- **Jeudi 17 juin 2021 à 18h** (Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins) : réunion du groupe patrimoine.

- **Vendredi 9 juillet à 15h** (Chapelle Saint-Joseph) avec M. Florian Sicard + groupe patrimoine.

- **Samedi 26 et dimanche 27 juin** : Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins.

☐ Tourisme

Réunion du Conseil d'exploitation Tourisme le jeudi 17 juin 2021.

- Ordre du jour :

- Gouvernance : Election du vice-président du collège des professionnels, information sur la mise-à-jour des statuts de l'Office du Tourisme : Monsieur Nicolas BOUCARD, Camping Val de Vie, Maché est élu Vice-Président.
- Le futur Office du Tourisme d'Aizenay : avancement du chantier, définition des horaires d'ouverture, contenu et animation de l'espace boutique et expositions, inauguration...
- Restitution de chaque groupe de travail : stratégie Office du Tourisme, itinérance, château, patrimoine.
- Communication.
- Présentation de la saison 2021 de l'Office de tourisme et du château d'Apremont.

Questions diverses : Quoi de neuf sur notre territoire ?

9 – COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES

Vote sur l'organisation de la semaine scolaire pour les trois prochaines années

La dérogation qui avait été votée en 2017 pour une organisation du temps scolaire sur 8 demi-journées au lieu de 9, arrive à échéance avec un décalage d'un an en raison de la crise sanitaire. Madame la Directrice académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) demande aux conseils d'écoles et à la commune de se mettre d'accord sur l'organisation souhaitée en statuant par un vote par le conseil d'école.

En effet, il lui appartient d'arrêter l'organisation de la semaine scolaire pour les trois années à venir et elle s'appuiera sur la demande conjointe du conseil d'école et de la commune.

Les deux premiers conseils d'école Louis BUTON maternelle et La Pénrière ont voté à l'unanimité (enseignants, parents d'élèves, le Délégué Départemental de l'Éducation Nationale (DDEN) et la Mairie) pour le maintien de la semaine de 4 jours.

II – POINTS POUR INFORMATION

1) Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Stéphane DESPRES est désigné secrétaire de séance.

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2021

Le procès-verbal du 25 mai 2021 a été approuvé.

III – DOSSIERS POUR DÉLIBÉRATION

Service des Affaires Générales

1 – Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 20 octobre 2020, le Conseil Municipal a adopté le règlement intérieur du Conseil Municipal lequel est actuellement composé de 41 articles.

Le règlement intérieur actuel mentionne le principe d'une réunion mensuelle, « le mardi à 20 H ».

L'état d'urgence sanitaire avait assoupli les modalités de réunion des organes délibérants notamment sur l'avancée de l'heure du Conseil Municipal.

C'est la raison pour laquelle il est proposé de modifier l'article 1 alinéa 5 du règlement intérieur comme suit : « un calendrier prévisionnel fixe le jour et l'heure de la réunion. Il peut être modifié. »

Comme précisé dans l'article 40, il appartient au Conseil Municipal de modifier le règlement intérieur par délibération.

En ce sens, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter la version modifiée du règlement intérieur.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- de modifier le règlement intérieur dans les conditions fixées en annexe,
- d'adopter le nouveau règlement intérieur.

VOTE : OUI : 27 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service de la Police Municipale

2 – Adhésion au contrat local contre les violences conjugales, sexistes et sexuelles

Monsieur le Maire rappelle que la Ville d'Aizenay est engagée depuis 2020, en concertation avec les acteurs locaux concernés, dans une démarche globale de sensibilisation, de prévention et de

lutte contre les violences intraconjugales, intra familiales, sexistes et sexuelles, dans le cadre du Conseil Local de Sécurité, de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

La Ville souhaite répondre à la sollicitation de la Préfecture de la Vendée en formalisant son engagement contre ces violences à travers la signature d'un contrat local contre les violences conjugales, sexistes et sexuelles.

Le premier plan de lutte contre les violences conjugales, lancé par l'Etat en 2018, prévoit la déclinaison sur le territoire des engagements pris au niveau national par l'intégration de ces contrats locaux au CLSPD. Ce contrat local contre les violences conjugales, sexistes et sexuelles sera signé par le Préfet, le Maire et les partenaires institutionnels et associatifs concernés (Procureur de la République, Conseil Départemental de Vendée, Centre communal d'action sociale(CCAS), Education Nationale, Vendée Logement, Vendée Habitat, Centre Hospitalier Départemental, SOS Femmes Vendée, Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) Vendée, France Victime 85, Alcool Assistance, Centre social et familial Mosaïque).

Ce contrat vise en effet à permettre, par une approche partenariale, une plus grande efficacité dans les réponses apportées dans la lutte contre les violences dans les domaines de la prévention, de la prise en charge et de la réparation, avec notamment les objectifs suivants :

- Repérer le plus en amont possible les femmes victimes de violences,
- Améliorer la prise en charge des victimes,
- Coordonner les moyens existants,
- Prévenir et agir sur les situations de violence dans leur globalité.

Monsieur le Maire précise que ce dispositif avait été évoqué lors de l'assemblée plénière du CLSPD de fin 2019 avec les partenaires locaux, la directrice de cabinet du Préfet et le procureur de la République de la Roche sur Yon. C'est un contrat multi partenarial. L'objectif est de créer un maillage de partenaires afin de savoir détecter et signaler les situations. On entend parler de ces drames toutes les semaines dans les médias. Les élus, les agents, les partenaires associatifs peuvent y être confrontés. L'objectif est donc de rentrer dans une démarche globale avec la Préfecture et le Procureur. La première action qui en découlera sera une action de formation qui aura lieu le 22 juin notamment en présence de quelques élus et des agents des services Enfance Jeunesse, Affaires Scolaires et Police Municipale.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la conclusion d'un contrat local contre les violences conjugales, sexistes et sexuelles,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : OUI : 27 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service Urbanisme et Aménagement

3 – Demande de labellisation du sentier pédestre “Le Coudray” au label Vendée Rando

Monsieur Roland URBANEK indique que le sentier de la Coudray géré par la Communauté de communes du Pays des Achards passe par Aizenay pour partie.

La Communauté de communes du Pays des Achards entretient le sentier et souhaite que ce dernier soit inscrit au label Vendée Rando.

Pour cela, il convient que l'ensemble des communes sur lesquelles passent le sentier délibèrent afin de demander cette labellisation.

En sollicitant le label, la collectivité s'engage à :

- S'assurer ou faire assurer l'entretien régulier (débroussaillage et élagage de l'itinéraire), au moins une fois par an, pour permettre le passage des randonneurs et favoriser la continuité des tracés,
- Garantir le balisage de l'itinéraire susmentionné par un suivi bisannuel (balisage propre, visible et bien positionné, accessibilité du sentier et du parking, panneau de départ ou plaquette bien positionné(e)...),
- Installer au départ du sentier la signalétique fournie par le Département (bornes, plaquettes « Vendée Rando » ou adhésifs, panneau de départ...),
- Garantir le respect des critères qui ont permis l'attribution de l'agrément « Vendée Rando ».

Monsieur Roland URBANEK précise que nous avons 2 sentiers labellisés sur la commune : la Bercerie et la Quatorzane. Il est important dans le cadre de la présente délibération d'aider la Communauté de Communes des Pays des Achards à l'obtention de cette labellisation.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des critères requis pour une labellisation du sentier au label Vendée Rando et après avoir délibéré :

- Sollicite la labellisation Vendée Rando auprès du Département du sentier dénommé « Le Coudray » situé pour partie sur la commune d'Aizenay et pour partie sur la commune de la Chapelle Hermier et de Martinet.

- Autorise Monsieur le Maire, à signer une convention avec le Département visant à définir les obligations de chacune des deux parties dans le cadre de la labellisation du sentier ou des sentiers au label Vendée Rando.

- Autorise la diffusion et l'exploitation des données (cartographiques et numériques) dans le S.I.G. départemental et la mise à disposition des données à Géo Vendée.

- Autorise la promotion du sentier (cartographiques et numériques) dans les outils de promotion numériques ou papiers.

VOTE : **OUI : 27** **NON : 0** **ABSTENTION : 0**

Service Urbanisme et Aménagement

4 – Cession d'un délaissé de voirie à la Pérussière

Monsieur Philippe CLAUTOUR informe l'assemblée que le délaissé de voirie à la Pérussière déclassé, peut être vendu aux conjoints MARTIN.

Il indique qu'après demande d'avis au service des domaines, il est proposé de céder ce délaissé au prix de 36,60 € HT soit 0,30 € par mètre carré.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Philippe CLAUTOUR,

Vu l'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu les articles L. 1211-1 du code général de la propriété des personnes publiques et de articles L. 1311-9 à L. 1311-10 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 novembre 2020 déclassant ce délaissé de voirie rurale au lieudit la Pérussière,

Vu l'avis des domaines sur la valeur vénale de la parcelle en date du 12 novembre 2020,

Considérant qu'en vertu de l'article L. 112-8 du code de la voirie routière, ces délaissés de voirie ont été proposé à l'ensemble des propriétaires riverains,

Considérant qu'aucun riverain ne s'est porté acquéreur dans le délai d'un mois,

Considérant que la commune n'a pas intérêt à conserver les délaissés de voirie issus d'un changement de tracé et dont elle n'a pas d'utilité,

Vu l'avis favorable du Comité Consultatif Agriculture et Milieu Rural en date du 10 février 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la proposition de cession d'un délaissé de voirie d'une surface de 122 m² située à la Pérussière.
- Accepte de vendre au prix de 36,60 € HT soit 0,30 € le mètre carré.
- Dit que cette cession pourra être effectuée par la commune.
- Dit que les frais de bornage et de notaire sont à la charge des acquéreurs.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 27 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service Urbanisme et Aménagement

5 – Cession d'un délaissé de voirie à la Thibergère

Monsieur Philippe CLAUTOUR informe l'assemblée que le délaissé de voirie à la Thibergère déclassé peut être vendu aux consorts MORVAN.

Il indique qu'après demande d'avis au service des domaines, il est proposé de céder ce délaissé au prix de 16,80€ HT soit 0,30€ le mètre carré.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Philippe CLAUTOUR,

Vu l'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu les articles L. 1211-1 du code général de la propriété des personnes publiques et de articles L. 1311-9 à L. 1311-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 janvier 2020 déclassant ce délaissé de voirie rurale au lieudit la Thibergère,

Vu l'avis des domaines sur la valeur vénale de la parcelle en date du 12 novembre 2020,

Considérant qu'en vertu de l'article L. 112-8 du code de la voirie routière, ces délaissés de voirie ont été proposés à l'ensemble des propriétaires riverains,

Considérant qu'aucun riverain ne s'est porté acquéreur dans le délai d'un mois,

Considérant que la commune n'a pas intérêt à conserver les délaissés de voirie issus d'un changement de tracé et dont elle n'a pas d'utilité,

Vu l'avis favorable du comité consultatif agriculture et milieu rural en date du 10 février 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la proposition de cession d'un délaissé de voirie d'une surface de 56 m² située à la Thibergère.
- Accepte de vendre au prix de 16,80 € HT soit 0,30 € le mètre carré.
- Dit que cette cession pourra être effectuée par la commune.
- Dit que les frais de bornage et de notaire sont à la charge des acquéreurs.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 27 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service Urbanisme et Aménagement

6 – Lotissement « La Fuy » – Dénomination des voies

Monsieur Christophe GUILLET expose au Conseil Municipal qu'en vue de l'aménagement du nouveau lotissement « La Fuy », deux nouvelles voies vont être créées. Dès lors, il convient de définir l'adressage du lotissement.

Monsieur Christophe GUILLET présente la proposition de dénomination des nouvelles voies du lotissement « La Fuy » issue de la Commission Urbanisme du 10 mai 2021 à savoir :

- Rue du Colombier ;
- Impasse du Ramier.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Vu la proposition de la Commission Urbanisme du 10 mai 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Valide la proposition de dénomination des nouvelles voies du lotissement « La Fuy » : rue du Colombier et impasse du Ramier.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : **OUI : 27** **NON : 0** **ABSTENTION : 0**

Service Urbanisme et Aménagement

7 – Convention de servitude relative à l’implantation d’une canalisation de gaz

Monsieur le Maire présente la convention de servitude relative à l’implantation d’une canalisation de gaz et tous ses accessoires, sur la parcelle cadastrée section AY n°13. Il s’agit de l’extension du réseau de gaz afin de desservir le futur quartier de la Fuy.

Vu la convention de servitude gaz RE7-2001790,

Entendu l’exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les dispositions de la convention.

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention, ou tous les documents afférents permettant leur mise en œuvre, et notamment l’acte de servitude entre GRDF SA ou toute autre personne s’y substituant.

VOTE : **OUI : 27** **NON : 0** **ABSTENTION : 0**

Services Techniques

8 – Convention 2020.ECL.0284 – Affaire L.RN.003.21.002 Rénovation d’un d’éclairage public PL 028-002 situé au-dessus d’un arrêt de bus scolaire - ZA Les Blussières – rue des Chauffourniers - Approbation et autorisation de signature de la convention

Monsieur Christophe GUILLET présente la proposition technique et financière transmise par le SyDEV pour l’opération de travaux de rénovation d’un éclairage public PL 028-002 situé au-dessus d’un arrêt de bus scolaire ZA Les Blussières – rue des Chauffourniers

Le montant des travaux s’élève à 850 € HT (1 020 € TTC) et le montant de la participation financière de la commune est de 50 % soit 425 € HT.

Monsieur le Maire demande à l’assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l’exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Vu la nécessité de procéder à la rénovation d’un éclairage public PL 028-002 situé au-dessus d’un arrêt de bus scolaire ZA Les Blussières – rue des Chauffourniers,

Vu la proposition de la convention 2021.ECL.0284 transmise par le SyDEV,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les termes de la convention n°2021.ECL.0284 établie par le SyDEV permettant de réaliser les travaux de rénovation d'éclairage public PL 028-002 situé au-dessus d'un arrêt de bus scolaire ZA Les Blussières – rue des Chauffourniers.

- Accepte un montant total des travaux de 850 € HT (1 020 € TTC) et le montant de la participation financière de la commune est de 50 % soit 425 € HT.

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention n°2021.ECL.0284 ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 27 NON : 0 ABSTENTION : 0

PLANNING PREVISIONNEL DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX POUR LE 2^{EME} SEMESTRE 2021

1. Mardi 7 septembre
2. Mardi 12 octobre
3. Mardi 23 novembre
4. Mardi 14 décembre

Séance levée à 19h30.

À Aizenay,

Le secrétaire de séance,
Stéphane DESPRES

LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE DU 20/05/2021 AU 09/06/2021
en application des articles L 2122-22 et 23
du Code Général des Collectivités Territoriales

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL
MUNICIPAL PAR DELIBERATION DU 25/05/2020

NUMÉRO DÉCISION	OBJET DE LA DÉCISION
2021-094	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0049, parcelle AT 380
2021-095	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0050, parcelle BK 249
2021-096	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0051, parcelle BC 290
2021-097	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0052, parcelle AX 30 AX 108
2021-098	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0053, parcelle AT 378
2021-099	Nomination d'un régisseur mandataire suppléant (Céline SOLAS) pour la régie Antenne Jeunesse
2021-100	Contrat 2021 de ramassage de feuilles - ESATCO VENDEE - pour un montant de 12 540,77 € HT soit 15 048,93 € TTC
2021-101	Convention de mise à disposition de locaux au profit du multi accueil à titre onéreux
2021-102	Renonciation au droit de préemption urbain IA 08500321V0036 parcelle AT 7
2021-103	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0054 AK 146
2021-104	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0055 AW 35, AW 139
2021-105	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0056 AL 63
2021-106	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0057 AH 66
2021-107	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0058 AL 199
2021-108	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0059 AW 179
2021-109	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0060 AW 247
2021-110	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0061 AO331
2021-111	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0062 BD 172
2021-112	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0065 AT 369
2021-113	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0064 ZL 242 ZL 266
2021-114	Suppression régie location des salles
2021-115	Suppression régie restaurant scolaire, accueil de loisirs et accueil périscolaire
2021-116	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0065 AE 52 AE 53
2021-117	Mission coordination sécurité et protection de la santé pour pose et retrait de modulaires - BUREAU VERITAS CONSTRUCTION - pour un montant de 990 € HT soit 1 188 € TTC
2021-118	Vérification technique périodique de l'ascenseur mairie - SOCOTEC EQUIPEMENTS - pour un montant de 210 € HT soit 252 € TTC
2021-119	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0066 BE 43- BE44
2021-120	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0067 AN 296
2021-121	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0069 AT 288

2021-122	Renonciation au droit de préemption urbain IA 085 003 21 V 0070 At 124
2021-123	Remplacement vis des boues de la STEP - SAUR - pour un montant de 5 758,43 € HT soit 6 910,12
2021-124	Lotissement Les Haies Plessées - Emprunt 600 000 €
2021-125	Attribution et signature du marché de travaux de réhabilitation de la station d'épuration d'Aizenay avec la SAS NDE - Société Nouvelle NANTAISE DES EAUX (44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE), mandataire du Groupement conjoint entre la Société NANTAISE DES EAUX (mandataire solidaire) & EGDC & LOIRE VENDEE INFRASTRUCTURES. Le montant total forfaitaire du marché est de 378 290 € HT (453 948 € TTC)